



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 - 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 - N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin de liaison interne de l' Association

Hiver 2006-2007

Le mot du Président

La dégradation de l'environnement préoccupe de plus en plus les Français. Le retentissement de l'appel de Nicolas Hulot, l'accueil reçu par les actions de GreenPeace ou du WWF en sont des exemples.

C'est vrai que la Chine, comme d'autres pays, pollue et contribue à l'effet de serre, que nous nous sentons impuissants devant la dégradation de la planète. Mais près de chez nous il y a bien des situations où nous pouvons agir rapidement.

La débauche d'éclairage des lieux publics à Noël sur les voies du bord de mer à Menton est une injure à tous les conseils d'économie d'énergie et un gaspillage des ressources de la planète. Notre environnement en pâtit.

Le rejet d'eaux usées non traitées au Cap Martin par la commune de Roquebrune est en infraction avec le code de l'environnement et les directives européennes. Il faut arrêter de polluer la mer.

Auprès de nos élus, dans les associations, nous pouvons agir pour que le monde que nous laisserons aux générations futures soit encore vivable.

J.O n° 17 du 20 janvier 2007

Texte adressé à Messieurs Les Préfets de Région et de Département relatif à la mise en conformité de la collecte et du traitement des eaux usées des communes

« Nous vous demandons donc de prendre toutes les mesures nécessaires afin que les collectivités concernées réalisent les travaux de mise en conformité de la collecte et du traitement de leurs eaux usées dans les délais les plus courts possible. »

Vie de l' Association

Comme tous les ans la prochaine Assemblée Générale de l'ASPONA aura lieu fin mai et sera annoncée par un prochain bulletin. C'est un moment de rencontre et d'échanges entre les adhérents, de bilan de l'activité de l'ASPONA.

L'Association est animée par des bénévoles et tous les mois le Conseil d'Administration se réunit pour gérer les problèmes qui nous sont soumis. Les attaques à l'environnement sont nombreuses et nous n'arrivons pas à tout traiter.

Le Code de l'Environnement offre quelques possibilités de recours pour les infractions importantes. Pour les mettre en pratique nous faisons appel à nos avocats. Pour d'autres problèmes, souvent de particuliers, nous écrivons aux services de l'Etat.

Il est difficile de se faire entendre ! quelques articles dans Nice Matin, quelques tracts et surtout le site WEB qui est de plus en plus consulté. <http://aspona.free.fr>

Venez nous aider !

L' ASPONA a besoin de vous, renouvelez votre adhésion, le bulletin est en dernière page.

Depuis la dernière Assemblée Générale

Rencontre avec Monsieur le Maire de Menton

- Les arbres du plateau St Michel
- Les projets de traitement des déchets
- La station d'épuration
- Le projet de thalassothérapie à Garavan
- La privatisation de chemins communaux

Rencontre avec Monsieur le Maire de Roquebrune

- Le traitement des eaux usées de la commune
- Des déblais jetés en mer au large du Cap Martin
- Permis contestés sur la plage du Golf Bleu
- Les barbelés du sentier des douaniers
- Concessions sur les plages

Distribution de tracts

- Fermeture de plage pour risque de pollution
- OPA sur GARAVAN et participation à l'enquête publique
- Décharge sauvage à Carnoles

Articles proposés à Nice Matin

Manifestations

- Chemin du Peyronnet à Garavan
- Plage de Carnoles

Consultations d'avocats pour les plus gros dossiers

- Privatisation de chemins ruraux à Menton
- Non traitement des eaux usées à Roquebrune

Aide à des particuliers pour des atteintes à l'environnement

Préparation d'un livre de photographies

Animation du site web

Comment pouvez vous participer ?

- En prenant en charge un dossier
- En faisant connaître l' Association
- En participant aux réunions élargies du CA
- En participant aux manifestations, distribution de tracts ...
- En faisant connaître le site WEB
- En nous envoyant des photos pour le site

Certes tout le monde n' a pas un accès Internet mais ce mode de communication est rapide et épargne le papier et les arbres !

Le rejet en mer des eaux de Roquebrune Cap Martin

Les eaux usées de Roquebrune sont rejetées sans aucun traitement à la pointe du Cap Martin. On nous dit qu'à cette profondeur les déchets ne remontent pas ! sans doute pas au raz du Cap mais tous les rejets domestiques vont polluer le milieu marin déjà très fragilisé.

C'est interdit et le texte cité en première page prévoit pour les communes des sanctions sévères en application des articles L. 216-8 à L. 216-12 du code de l'environnement.

L' ASPONA a :

- Fait et distribué des tracts
- Rencontré Monsieur le Maire
- Rencontré un avocat
- Ecrit à Monsieur le Préfet
- Monté un dossier consultable sur son site

La privatisation de chemins ruraux à Garavan

Suite à une décision votée en Conseil Municipal de Menton en février 2006, une enquête publique s'est déroulée en décembre pour autoriser M. le maire à vendre une partie du chemin communal du Peyronnet. Ce chemin relie le bord de mer aux Granges Saint-Paul et au Berceau.

C'est un chemin public qui fut très fréquenté jusqu'à ce qu'une petite portion, non entretenue, ne laisse plus le passage.

L' ASPONA ne peut accepter qu' à la place d'un chemin public il y ait béton et logements de luxe.

L'ASPONA a :

- Fait des tracts
- Rencontré Monsieur le Maire
- Rencontré un avocat
- Organisé une manifestation
- Mis un reportage sur son site WEB
- Préparé une lettre et un dossier qui ont été remis au Commissaire Enquêteur .

*Atteinte à l'environnement
Dégradation du milieu marin
Dommages à la flore ...*

aspona@free.fr

ou laisser un message au: 0493352532

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l' ASPONA qui a eu lieu à Menton le 9 juin 2006 à 17h30.

Conformément à la convocation, l'assemblée générale de l' ASPONA s'est tenue le 9 juin à 17h30 au bar Terminus à Menton. La réponse, plus que tardive, de M. le Maire de Roquebrune ne nous a pas permis d'utiliser la salle Club House de Roquebrune. La réunion s'est tenue sous la présidence de Jean Delerue ; Nicole Ovaere en a été la secrétaire de séance.

Une lettre d'invitation avait été envoyée aux maires des 5 communes, M. J.M. Hill représentait M. le Maire de Menton, M. P Simon représentait M. le Maire de Gorbio. Mme le Maire de Castellar s'était excusée en raison de l'inauguration du centre culturel de Castellar.

Il est à remarquer la présence, à cette Assemblée Générale, de nouveaux adhérents inquiets des problèmes d'environnement et des irrégularités qu'ils constatent.

1. Approbation du Procès verbal de la précédente AG

Aucune remarque n'étant arrivée, **le procès verbal de l'Assemblée Générale précédente a été adopté à l'unanimité.**

2. Compte rendu financier

Madame M CAMPOS, trésorière de l'association, a présenté le compte rendu financier. Les frais seront sans doute plus importants en 2006, un bulletin et trois tracts ont déjà été publiés.

Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

3. Compte rendu d'activité pour l'année écoulée

Traitement des eaux usées de Roquebrune

Jean Delerue et Adriano Migliorini ont présenté la situation : les eaux usées de Roquebrune sont rejetées en mer sans aucun traitement. Plusieurs collecteurs et pompes ramènent les eaux sales à la pointe du Cap Martin, des pompes les envoient en mer. Soit Roquebrune se raccorde à la station d'épuration de Menton pour y faire traiter ses effluents, soit Roquebrune crée sa propre station d'épuration ; mais nous ne pouvons pas admettre qu'en 2006 on pollue délibérément la mer. Il y a un mois, pour nettoyer pompes et collecteurs, les plages de Roquebrune ont été interdites à la baignade trois jours par arrêté municipal. Nous ne connaissons pas la qualité des eaux de baignade de cette commune et de nombreux adhérents nous ont fait part de leur colère, un mel de l'un d'entre eux a été projeté à l'écran.

Une discussion a ensuite eu lieu, M. JM Hill nous a fait part de l'état des négociations entre Menton et Roquebrune : le point mort actuellement. Roquebrune n'ayant pas donné suite aux premières propositions d'entente, Menton propose maintenant un accord comme client. C'est urgent car la station de Menton doit être modifiée : au traitement chimique actuel il faut lui ajouter un traitement bactériologique.

A la suite d'une question de Mme Ovaere, M. Hill répond que le coût du raccordement des eaux usées de

Roquebrune à la station de Menton comme client sera certainement plus élevé qu'avec l'entente. M. Simon a évoqué les coûts élevés pour une petite commune et la difficulté de gérer eaux pluviales et eaux domestiques.

Par vote (unanimité moins une abstention), l'Assemblée Générale a demandé au président de l'ASPONA d'engager une action en justice auprès de Monsieur le Préfet pour mettre en demeure M. le Maire de Roquebrune de traiter les eaux usées de sa commune.

Travaux au Cap Martin

Alerté par des adhérents et d'un commun accord avec l'Association CESAM nous avons analysé les nombreux travaux entrepris sur le Cap et Cabbé. Lieu touristique par excellence, de nombreuses zones sont en site classé, l'arrêté de 1972 est en lecture sur le site WEB de l'ASPONA.

Chemin des douaniers promenade Le Corbusier

Les propriétaires de deux villas ont encadré le chemin dans des grillages et barbelés qui atteignent parfois quatre mètres de haut. Protection inutile (une bonne pince Monseigneur doit permettre très rapidement de pénétrer dans les propriétés) mais ces barbelés sont surtout une injure pour les promeneurs de ce chemin très connu. En plus, les propriétaires de ces villas ont coulé du béton sur le DPM (Domaine Public Maritime) pour faire un espace privatif.

Les lettres de nos adhérents sont nombreuses et les réponses de M. le Maire de Roquebrune ne nous satisfont pas (voir le site de CESAM).

Plage du Golfe Bleu

Plage de galets à la limite de la pointe de la Veille. L'eau y est claire et l' ASPONA y a empêché la création d'un port pour y préserver les herbiers de posidonies. L'accès en voiture n'y est pas possible en raison de la voie ferrée. La gare est proche, un grand parking y est encore gratuit. La plage est bordée de petites maisons (dont celle de Brel) et depuis quelques mois les permis de construire poussent comme des champignons. Ces permis ne sont délivrés que pour des ravalements de façades (la zone est en site classé). Des adhérents ont constaté plein d'irrégularités et ont demandé à l' ASPONA d'entamer un recours au niveau de la DDE.

Sur le site vous trouverez des photos qui permettent d'affirmer que les déblais des travaux, chargés à bord d'un bateau, ont été purement et simplement jetés en mer dans des sacs plastiques.

Un recours sera entamé pour vérifier le caractère des travaux en fonction du classement du site. (vote à l'unanimité)

Chemins de Menton

Au cours des deux derniers conseils municipaux, M. le maire de Menton a fait voter l'idée du déclassement de deux chemins de Menton pour les vendre à des promoteurs. Nous n'avons pas eu le temps d'aborder le chemin du Peyronnet par contre, en AG, nous avons étudié le chemin des Guillons. Ce chemin relie Garavan à Garavan supérieur, il est balisé en GR5 et, contrairement à la note

